

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date: 15.11.2023

Lieu: Salle de conférence, STEP, 3286 Montilier

Début: 20h03 Fin: 20h40

Délégués présents: Selon la liste de présence: 6 délégués
Total des voix: 33 voix
Majorité simple: 17 voix

Comité: Colopi Carlo, Morat
Erhart Ralph, Mont-Vully
Kopp Peter, Meyriez

Employés STEP: Freiburghaus Peter, Meyriez
Huser Heinz, Cordast
Kaltenrieder Markus, Chiètres

Excusées: Baeriswyl Gerda, commission financière, Morat
Hediger Markus, comité, Greng
Kohler Daniel, comité, Münchenwiler
Lerf Claude, délégué, Meyriez
Kummer Christof, Fiduciaire Le Lac, responsable de la comptabilité
Mauron Thierry, comité, Courgevoux
Schneider Schüttel Ursula, présidente de la STEP Seeland Sud
Tschachtli Andreas, exploitant de la STEP, Chiètres
Weisskopf Patrick, comité, Montilier
Wieland Christoph, préfet du district du Lac

Présidence: Hug Markus, président, Montilier

Procès-verbal: Sommer Silvia, secrétaire, Morat

Presse: -

Le président Markus Hug souhaite la bienvenue aux participants de l'assemblée des délégués.

Aucune objection n'étant formulée à la convocation et à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer. Ralph Erhart, Mont-Vully, est proposé comme scrutateur de l'assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

TRACTANDA

1) Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 mai 2023 – Approbation

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2) Clé de répartition des frais 2024-2025-2026 – Approbation

Les délégués se sont vus adresser la clé de répartition des frais 2024-2025-2026 (version du 09.08.2023) ainsi que le rapport de la commission des finances (CoFin) avec l'invitation à l'assemblée des délégués (envoi postal le 31.10.2023).

La collecte des données s'est faite par le biais d'un questionnaire envoyé à toutes les communes membres de l'association. L'actualisation de la clé de répartition des frais a été effectuée par la société ESCO Conseil Sàrl, à Yverdon-les-Bains. Le modèle de calcul, relativement compliqué, a été initialement développé par un ingénieur tout spécialement pour la STEP.

À la mi-août, les communes membres de l'association ont été invitées à une réunion de présentation de la clé de répartition des frais actualisée. Aucune commune n'ayant répondu à cette invitation, l'association de la STEP en a conclu qu'aucune explication supplémentaire n'était nécessaire et que tous les points en suspens avaient pu être réglés en amont de la présente assemblée.

Le président expose brièvement la nouvelle clé de répartition des coûts ainsi que le commentaire:

ARA Region Murten

Clé de répartition des frais d'exploitation (2023)
Remplace la version du 04.07.2023

Tableau 9

COMMUNE	Comparaison des clés de répartition des frais d'exploitation (clés 2017, 2020 et 2023)		
	Clé 2017	Clé 2020	Clé 2023
Courgevaux	9.00%	8.45%	8.36%
Greng	0.75%	0.73%	0.80%
Meyriez	2.86%	4.02%	4.22%
Mont-Vully	25.95%	26.60%	27.94%
Münchenwiler	2.54%	2.76%	3.18%
Muntelier	6.82%	6.30%	7.21%
Morat	52.08%	51.14%	48.29%
Total	100.0%	100.0%	100.00%

Commentaires

Mont-Vully : augmentation sensible de la population (+14%), ce qui explique l'augmentation dans la clé.
 Montilier : augmentation sensible liée aux volumes d'eaux sanitaires annoncés. La valeur par habitant est toutefois comparable avec les autres communes.
 Morat : avec Galmiz et Clavaleyres (fusion au 01.01.2022). Correction fine des volumes épurés, qui baissent sensiblement.
 Autres communes : variations faibles.
 La somme des pourcentages devant rester égale à 100%, la modification du pourcentage pour une commune influence celui de toutes les autres.

Comme personne ne demande la parole, Markus Hug procède au vote.

Vote : Clé de répartition des frais d'exploitation 2024-2025-2026

Les délégués approuvent à l'unanimité la clé de répartition des frais d'exploitation actualisée 2024-2025-2026 (version du 09.08.2023).

3) Budget 2024 – Approbation

Les délégués se sont vus adresser le "budget 2024 – comptes de fonctionnement et investissements" (version du 31.08.2023), le commentaire correspondant ainsi que le rapport de la commission des finances (daté du 28.10.2023) avec la convocation à l'assemblée des délégués (envoi postal le 31.10.2023).

3.1 Comptes de fonctionnement

Markus Hug présente le budget 2024.

Les comptes ci-après ont fait l'objet de commentaires écrits et verbaux:

• **Commentaire général**

Le passage de la comptabilité au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) est intervenu au 01.01.2022.

• **Compte 7200.3010.02 / Salaires du personnel d'exploitation**

Engagement d'un exploitant de stations d'épuration.

La différence entre le budget 2024 (CHF 540'000.--) et les comptes 2022 (CHF 380'499.20) repose sur les faits suivants :

- En 2022, les comptes ont été clôturés par un résultat inférieur au budget. Cette année-là a notamment été marquée par un manque de personnel.

- En 2024, le personnel de la STEP de la région de Morat sera rejoint par un exploitant de stations d'épuration supplémentaire, qui est déjà formé. Il s'agit d'un exploitant de stations d'épuration de la STEP d'Anet-Monsmier. Cette personne a pris contact avec la STEP de la région de Morat car, pour diverses raisons, elle ne souhaitait pas rejoindre la STEP de Marin après la fusion de celle-ci et de la STEP d'Anet-Monsmier. Ce nouvel engagement a été discuté et approuvé par la direction de l'entreprise et le comité. Pour la STEP de la région de Morat, ce nouvel engagement est très précieux, car l'exploitant de stations d'épuration peut être intégré dans le personnel pour la phase de construction de la nouvelle STEP (soutien pour les démantèlements, travaux en rapport avec la nouvelle construction etc.) Les coûts salariaux correspondants peuvent être facturés à la STEP Seeland Sud. On mentionne en outre que ces coûts ne figurent pas dans le budget 2024 de la STEP de la région de Morat.

Pour l'exploitation de la nouvelle STEP, on précise que les exploitants de stations d'épuration de la STEP de la région de Morat et de celle de la région de Chiètres (probablement un collaborateur) seront repris par la STEP Seeland Sud. Le nombre actuel d'exploitants de stations d'épuration (y compris le nouvel engagement en 2024) de la STEP de la région de Morat est donc effectif et judicieux.

Julia Senti, déléguée de la commune de Morat, prend la parole à ce sujet au nom du conseil communal de Morat. Elle salue la refacturation à la STEP Seeland Sud de la charge de travail liée à la nouvelle construction. Elle demande en outre si l'exploitant de stations d'épuration qui sera engagé en 2024 pourrait également être employé comme soutien pour la STEP de la région de Chiètres (avec refacturation correspondante des charges). Markus Hug répond que cette possibilité peut être envisagée si la STEP de la région de Chiètres a besoin de renforts en personnel.

Julia Senti souligne en outre que, dans la perspective de la fusion, il serait souhaitable de connaître le plus rapidement possible la nouvelle organisation.

Markus Hug informe que la reprise des exploitants de stations d'épuration par la STEP Seeland Sud est déjà définie. La nouvelle organisation de la direction de l'entreprise n'est pas encore déterminée à l'heure actuelle. Celle-ci doit être élaborée par un groupe de travail, déjà mis en place par la STEP de la région de Chiètres, composé de représentants des trois associations de STEP ainsi que de la comptabilité financière.

- **Compte 7200.310 / Charges de matériel et de marchandises & Compte 7200.313 / Prestations de services et honoraires**

Grâce à l'expérience acquise, il est désormais possible d'établir un budget précis en ce qui concerne la répartition entre les charges de matériel et les prestations de service.

- **Compte 7200.3101.08 & 7200.3130.08 / Entretien et réparations des machines et installations**

Charges de réparation habituelles ; analogues à celles des années précédentes. Aucune réparation importante n'est prévue. Le matériel et les services ont été répartis de manière plus précise (conformément à l'année précédente). On s'attend à une augmentation des dépenses de services.

- **Compte 7200.3120.01 / Achats d'électricité**

Revenus attendus liés aux panneaux solaires sur le toit du bâtiment d'exploitation (CHF 20'000.--).

La différence relativement importante entre le budget 2024 (CHF 200'000.--) et les comptes 2022 (CHF 135'688.19) s'explique par le renchérissement général des prix de l'énergie. En tant que gros consommateur, l'association de STEP a pu, avant la hausse des prix, profiter d'un tarif avantageux. Mais lors de la renégociation du contrat, il a fallu accepter un tarif beaucoup plus élevé. Pour cette raison, on a décidé de consommer l'énergie produite par l'entreprise elle-même et de monter une installation solaire sur ses bâtiments.

- **Compte 7200.3301.60 / Amortissements du mobilier pour l'évacuation des eaux usées**

Installation de production d'électricité de secours, interruption GSM, archivage des données informatiques, véhicule d'exploitation électrique, véhicule d'exploitation (remplacement Nissan), robot de laboratoire, sécurité informatique.

- **Compte 7200.3499.00 / Autres charges financières**

Il n'y a plus d'intérêts négatifs.

- **Compte 7200.4863.00 / Revenus extraordinaires - assurances sociales**

Remboursement des émissions de CO2.

- **Compte 7200.4865.00 / Revenus extraordinaires - entreprises privées**
Indemnités (du SEN) pour l'exploitation du centre de collecte des produits toxiques → Paiements compensatoires pour le transport des boues d'épuration, afin que toutes les stations d'épuration du canton aient à supporter des frais de transport équivalents.
- **Compte 7200.4611.00 / Indemnités des cantons**
Indemnités (du SEN) pour l'exploitation du centre de collecte des produits toxiques.
- **Compte 7200.4612.10 / Indemnités des communes et des associations de communes - STEP Seeland Sud**
Indemnités H. Huser et le secrétariat pour la STEP Seeland Sud.
- **Compte 7200.4612.17 / Contributions des communes**
La clé de répartition des frais utilisée est la version actualisée 2024-2025-2026. Ces indications ne sont valables que sous réserve de l'approbation de la clé de répartition des frais actualisée par l'assemblée des délégués.

3.2 Budget des comptes d'investissement

La direction de l'entreprise présente le budget d'investissement 2024.

Les messages renseignent sur les investissements ci-dessous:

- **Compte 7200.5060.05 / Véhicule d'exploitation (remplacement de la voiture Nissan)**
Acquisition d'un véhicule communal d'une charge utile de 3 tonnes autorisant une charge remorquée de 3.5 tonnes.
Le véhicule d'exploitation actuel est vieillissant et doit être remplacé. Comme les transports lourds (par exemple le transport des groupes électrogènes de secours) gagneront en importance à l'avenir, l'achat d'un véhicule communal à usages multiples (avec une vitesse limitée à 40 km/h ; possibilité de monter une grue ou un dispositif d'aspiration pour le nettoyage des canalisations incluse) s'avère pertinent, notamment en vue de l'exploitation et de l'entretien de la nouvelle STEP (p. ex. installation et démontage de grandes pompes, travaux pour le compte des communes etc.).
Le montant de l'investissement est assez élevé (CHF 200'000), mais il peut être amorti sur 20 ans. Si ce poste d'investissement est approuvé par les délégués, l'adjudication se fera par le biais d'une procédure sur invitation.
- **Compte 7200.5060.06 / Robot de laboratoire multi-test-kit Skalar (laboratoire)**
Acquisition d'un robot multi-test en remplacement de l'analyse photométrique et du thermobloc.
Actuellement, les analyses sont effectuées manuellement, un processus long et compliqué avec un taux d'erreur élevé. Le robot se chargerait de l'ensemble du test. Cela permettrait de gagner beaucoup de temps et d'obtenir des résultats de test plus fiables. Un tel investissement semble en outre judicieux pour l'exploitation de la STEP Seeland Sud, car un nombre beaucoup plus important de tests devront être effectués dans la nouvelle installation.
- **Compte 7200.6320.00 / Contributions des communes**
La clé de répartition des frais utilisée est la version actualisée 2024-2025-2026. Ces indications ne sont valables que sous réserve de l'approbation de la clé de répartition des frais actualisée par l'assemblée des délégués.

3.3 Rapport de la commission financière

Dans son rapport du 28.10.2023, la commission financière propose aux délégués d'approuver le budget 2024 (budget des comptes de fonctionnement et d'investissement) ainsi que la clé de répartition des frais 2024-2025-2026.

Michael Schick, membre présent de la commission des finances (CoFin), n'a pas d'autres commentaires à ajouter concernant le rapport. Il remercie le comité d'avoir répondu à ses questions pendant le processus de traitement.

Le président informe qu'Alfred Rentsch, de Courgevaux, a annoncé qu'il se retirait de la CoFin de la STEP de la région de Morat pour le 30.10.2023. Selon les statuts, la CoFin doit être composée de trois membres. Pour cette raison, les communes membres de l'association sont priées de proposer des candidats pour la prochaine assemblée des délégués.

En réponse à une demande, on explique que la CoFin de la STEP de la région de Morat restera en place jusqu'à la fusion, c'est-à-dire que l'engagement durera jusqu'à ce moment-là. Cependant, comme Alfred Rentsch a également été membre de la CoFin de la STEP

Seeland Sud, il faudra également élire un autre membre dont la durée du mandat est indéterminée.

3.4 Approbations des budgets des comptes de fonctionnement et d'investissement

Comme il n'y a pas d'autres questions à clarifier, Markus Hug procède aux votes.

Vote concernant le budget 2024 - comptes de fonctionnement

Les délégués acceptent à l'unanimité le budget des comptes de fonctionnement 2024 d'un montant de CHF 2'306'463.--.

Vote concernant le budget 2024 - comptes d'investissement

- **Compte 7200.5032.01 / Assainissement des canalisations**
Total CHF 70'000.--
- **Compte 7200.5060.05 / Véhicule d'exploitation (remplacement de la voiture Nissan)**
Total CHF 200'000.--
- **Compte 7200.5060.06 / Robot de laboratoire multi-test-kit Skalar**
Total CHF 90'000.--

Les délégués acceptent à l'unanimité les comptes d'investissement ci-dessus d'un montant total de CHF 360'000.--.

4) Orientations

4.1. Installation solaire

L'installation solaire sur le bâtiment de l'entreprise est installée et fonctionne. L'électricité produite est utilisée pour les besoins de l'entreprise.

4.2. Remplacement des vannes de l'exutoire

Les travaux pour le remplacement des vannes de l'exutoire (conduite vers le lac) ont commencé. L'élimination des substances nocives (amiante) sera effectuée prochainement. Il est prévu que les travaux soient terminés début décembre 2023.

4.3 Communication sur l'avancement des travaux de la STEP Seeland Sud

Sur les sites web de la STEP de la région de Morat et de la STEP Seeland Sud, il est possible, chaque semaine, de visionner une nouvelle séquence vidéo présentant l'état d'avancement des travaux.

Sur le chantier a également été installée une caméra qui permet de suivre en accéléré le déroulement des travaux. Il sera également possible de présenter sur place l'avancement des travaux.

Un pavillon dans lequel seront présentées diverses informations sur la nouvelle STEP, à l'intention des visiteurs, est également en préparation. Une communication publique sera effectuée à ce sujet.

4.4 Nouveau site pour le centre de collecte de déchets toxiques

En raison des travaux de construction, l'emplacement du centre de collecte de déchets toxiques a été déplacé de l'aire de la STEP à la voirie de la commune de Montilier. Une information à la population sera faite prochainement.

5) Divers

La parole n'est pas demandée.

Markus Hug clôt l'assemblée des délégués à 20h40. Il invite toutes les personnes présentes à l'apéro offert par l'association de la STEP.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION DE MORAT

Le Président
Markus Hug

La Secrétaire
Silvia Sommer

